



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE

Coût pour la transmission des documents

- a) 13,75 \$ pour un rapport d'événement ou d'accident ;
- b) 3,45 \$ pour une copie du plan général des rues ou de tout autre plan ;
- c) 0,40 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation ;
- d) 0,34 \$ par page pour une copie de règlement municipal, ce montant ne pouvant excéder la somme de 35,00 \$;
- e) 2,75 \$ pour une copie du rapport financier ;
- f) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des contribuables ou habitants ;
- g) 0,01 \$ par nom pour la reproduction de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum ;
- h) 0,34 \$ pour une page photocopiée d'un document autre que ceux qui sont énumérés aux paragraphes a à g ;
- i) 3,45 \$ pour une page dactylographiée ou manuscrite ;
- j) 1,00 \$ pour l'envoi d'une page par télécopieur et 0,50 \$ pour les suivantes.

Ces frais sont majorés à chaque année selon l'indice général des prix à la consommation pour le Canada.

Mise à jour 1^{er} août 2010